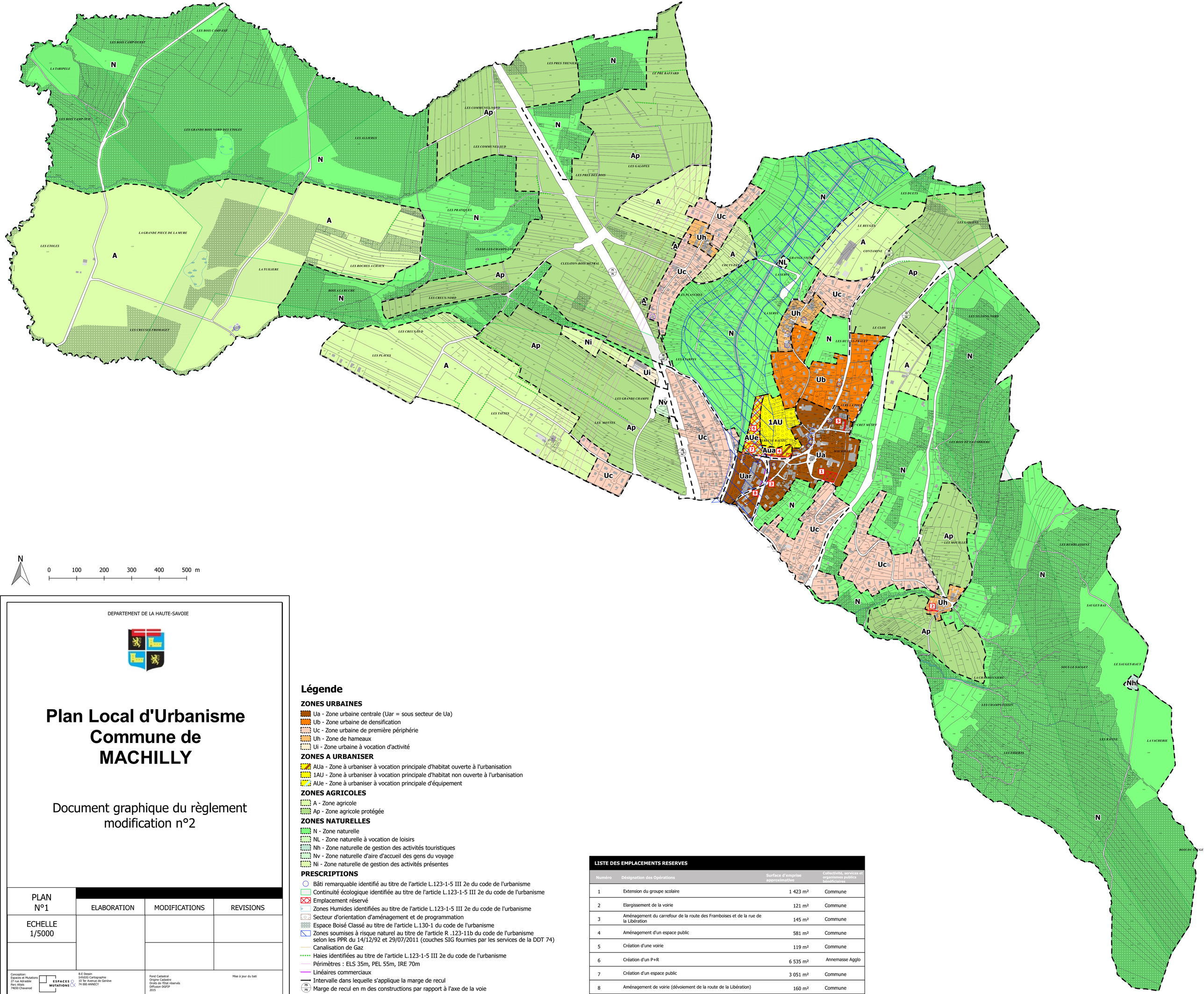

N

0 100 200 300 400 500 m

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme Commune de MACHILLY

Document graphique du règlement
modification n°2

PLAN N°1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000			

Conception:
Espaces et Mutations
27 rue Adrastée
Parc Altais
74650 Chavanod

B.E Dessin
InfoSIG Cartographie
10 Ter Avenue de Genève
74 000 ANNECY

Fond Cadastral
Origine Cadastre
Droits de l'Etat réservés
Diffusion DGFIP
2015

Mise à jour du bati

Edition cartographique n°1 du 13/07/2018

Légende

ZONES URBAINES

- Ua - Zone urbaine centrale (Uar = sous secteur de Ua)
- Ub - Zone urbaine de densification
- Uc - Zone urbaine de première périphérie
- Uh - Zone de hameaux
- Ui - Zone urbaine à vocation d'activité

ZONES A URBANISER

- AUa - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat ouverte à l'urbanisation
- 1AU - Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat non ouverte à l'urbanisation
- AUe - Zone à urbaniser à vocation principale d'équipement

ZONES AGRICOLES

- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole protégée

ZONES NATURELLES

- N - Zone naturelle
- NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nh - Zone naturelle de gestion des activités touristiques
- Nv - Zone naturelle d'aire d'accueil des gens du voyage
- Ni - Zone naturelle de gestion des activités présentes

PRESCRIPTIONS

- Bâti remarquable identifié au titre de l'article L.123-1-5 III 2e du code de l'urbanisme
- Continuité écologique identifiée au titre de l'article L.123-1-5 III 2e du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé
- Zones Humides identifiées au titre de l'article L.123-1-5 III 2e du code de l'urbanisme
- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Zones soumises à risque naturel au titre de l'article R .123-11b du code de l'urbanisme selon les PPR du 14/12/92 et 29/07/2011 (couches SIG fournies par les services de la DDT 74)
- Canalisation de Gaz
- Haies identifiées au titre de l'article L.123-1-5 III 2e du code de l'urbanisme
- Périmètres : ELS 35m, PEL 55m, IRE 70m
- Linéaires commerciaux
- Intervalle dans lequelle s'applique la marge de recul
- 75 / 75 Marge de recul en m des constructions par rapport à l'axe de la voie

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Désignation des Opérations	Surface d'emprise approximative	Collectivité, services et organismes publics bénéficiaires
1	Extension du groupe scolaire	1 423 m²	Commune
2	Elargissement de la voirie	121 m²	Commune
3	Aménagement du carrefour de la route des Framboises et de la rue de la Libération	145 m²	Commune
4	Aménagement d'un espace public	581 m²	Commune
5	Création d'une voirie	119 m²	Commune
6	Création d'un P+R	6 535 m²	Annemasse Agglo
7	Création d'un espace public	3 051 m²	Commune
8	Aménagement de voirie (dévoiement de la route de la Libération)	160 m²	Commune